



# PRÉFET DU GERS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires  
Service Eau et Risques  
Unité Qualité de l'Eau

LE PRÉFET

Auch, le

24 MAI 2023

Monsieur,

Votre dossier de demande de déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-8 du code de l'environnement, relatif au **projet d'un poste électrique sur la commune de Vic-Fezensac** a été déposé sous la forme dématérialisée d'une téléprocédure, et porte le numéro 32-2023-0100014171.

Un récépissé a été généré automatiquement le 12 janvier 2023. **En l'absence d'opposition dans le délai imparti, l'opération projetée peut être entreprise en vertu d'une autorisation tacite**, conformément à l'article R.214-33 du code de l'environnement.

Les ouvrages, les travaux et les conditions de réalisation et d'exploitation doivent être conformes au dossier déposé qui doit lui-même être compatible avec la réglementation en vigueur.

Copies de la déclaration, du récépissé et du présent courrier sont adressées dès à présent à la mairie de VIC-FEZENSAC où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires du Gers durant une période d'au moins six mois.

La décision tacite qui a été prise est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de votre part dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois dans les conditions définies à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement à compter de la date d'affichage à la mairie de VIC-FEZENSAC.

**Le présent accord ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation  
P/ le directeur départemental des territoires  
La cheffe du service eau et risques



Valérie LACOMBE-PIAMIAT

**Pièce jointe :**

– 1 certificat d'achèvement des travaux

**Copie pour information :**

ECR Environnement – 6 Allée de Longuerre – Actipark – ZA de Longuerre – 31 850 MONTRABE

RTE - Centre Dév. Ingén. Toulouse  
82, Chemin des Courses  
BP 13 731  
31 037 TOULOUSE Cedex 1

Mél. : [camille.diome@gers.gouv.fr](mailto:camille.diome@gers.gouv.fr)  
Tél : 05 62 61 53 33  
19 Place du Foirail - 32 000 AUCH  
[www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr)